

Image not found or type unknown



Attribution logement social

Par **jscrista**, le **09/06/2010** à **16:37**

Bonjour,rrnrnNous venons de recevoir l'attribution d'un nouveau logement par un bailleur social quite à notre demande. Actuellement nous sommes aussi locataire chez un bailleur social, et c'est un information que nous avons stipulé au dépôt de notre dossier. rnrnOn nous avait informé que le délai de dédite était réduit dans ce cas à 2 mois. Le logement actuel est vide, alors ils veulent nous faire signé le bail. D'une part, on ne nous a pas évoqué cela au moment du dépôt de dossier, et d'autre part ils avaient connaissance de notre situation en terme de dédite. rnrnPeuvent-ils nous obliger à signer le bail tout de suite (et donc nous sommes dans l'obligation de payer double loyer)? Pouvons nous stipuler alors sur le bail la date d'entré dans les lieux (et donc à la fin de notre dédite)?rnrnMerci de votre réponse;